

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne...
Réclames...
Faits divers...

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, ayant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.

Saumur : 30 fr.
12 mois...
Poste : 35 fr.
12 mois...
18
10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR

2 Août 1882.

LA CRISE.

A l'exemple de Diogène toujours en quête d'un homme, M. Jules Grévy cherche vainement un ministère.
En d'autres temps, il en eût découvert un pour un, mais aujourd'hui c'est autre chose, non pas que les aspirants ministres soient rares, oh! non, on peut toujours trouver une douzaine de citoyens désintéressés prêts à toucher soixante mille francs d'appoinlements pour se dévouer à la chose publique.
Mais les hommes politiques, qui occupent une certaine situation dans le parti républicain, ne se soucient guère de recueillir le peu séduisant héritage du cabinet disparu.
Le grand obstacle auquel se heurte M. Jules Grévy, c'est évidemment l'absence d'une majorité de gouvernement dans la Chambre.

Le XIX^e Siècle invite les groupes de la Chambre à désigner à M. Grévy les hommes susceptibles d'être ministres.
La Justice déclare que le maintien d'une partie du gouvernement tombé serait nuisible à l'idée républicaine et aux intérêts français.

On continue à s'entretenir du retour possible de M. de Freycinet aux affaires, et l'on assure que le président du conseil serait moins déterminé que certains journaux l'ont dit à prendre sa retraite.
À l'Assemblée, on désirerait que les groupes de gauche se réunissent et fissent connaître leur sentiment sur la prolongation de la crise et sur la solution à adopter.
Si les groupes fournissaient une indication dans le sens du retour de M. de Freycinet aux affaires, M. Grévy s'empresserait

de confier à celui-ci le soin de former un nouveau cabinet. (Temps.)

La solution de la crise est improbable avant la fin de la semaine.

Le message. — On parle avec une certaine insistance de l'intention qu'aurait M. Jules Grévy d'adresser un message aux Chambres le jour de la constitution du nouveau cabinet.

Ce message contiendrait un appel à l'union des forces républicaines. (France.)

LA CRISE FRANÇAISE A L'ÉTRANGER.

On télégraphie de Berlin au Temps :

« On voit dans la crise ministérielle en France une preuve que la Chambre actuelle est impuissante à constituer un gouvernement fort avec lequel les puissances étrangères puissent compter. »

On télégraphie de Berlin à la Gazette de Cologne du 1^{er} août :

« On croit ici que M. de Freycinet réussira à former un ministère qui réunirait la majorité de la Chambre. »

« La situation s'est, en effet, modifiée complètement, vu que la Conférence qui siège aujourd'hui à Constantinople pourra peut-être déjà décider si le ministre français ne se trouverait pas éventuellement mis en mesure de demander un crédit pour une expédition qui serait entreprise, non pas avec l'Angleterre seule, mais avec toute l'Europe et la Turquie. »

« Il n'est guère probable que la majorité puisse faire défaut à un ministère français pour une proposition de ce genre. »

On lit dans la Gazette de Cologne du 31 :

« Il est inutile de dire que la chute du ministère français forme le sujet de toutes les conversations. »

« Tout d'abord la crise ministérielle paralyse l'influence de la France à la Conférence et auprès de la Porte et facilite à cette dernière une intervention en Egypte. »

« L'Angleterre même, qui ne voulait pas, en cas de nécessité, se voir privée d'être couverte par les canons français, se trouve également paralysée, pendant quelque temps, sur l'aile la plus importante. »

« Une intervention turque ne pouvait donc se présenter sous des auspices plus favorables. Le succès devra être complet, si elle est mise en œuvre rapidement, sûrement et avec des forces suffisantes. Plus que jamais, depuis les scènes barbares d'Alexandrie, on peut espérer que l'ordre et la tranquillité seront rétablis en Egypte, sans provoquer de complications européennes. »

LE CRI D'ALARME.

Tel est le titre d'un article que, la veille de la crise ministérielle, M. Hector Pessard publiait dans le National.

Et pourtant le National n'est pas un alarmiste de profession. Jusqu'à ces derniers temps, on l'a vu gai, souriant, se pâmer d'aise devant les incomparables grandeurs de la politique républicaine, et promettre un éternel et glorieux avenir à la République.

Pourquoi donc le visage du National s'est-il assombri? Pourquoi la voix grave de M. Hector Pessard fait-elle entendre le « Cri d'alarme »? Lui-même va nous le dire :

« Il y a quelque chose de POURRI dans notre pays de France. »

« Une lente décomposition mine notre état politique, qui s'affaisse morceau par morceau. Tout le monde le comprend et tout le monde le dit. »

Voilà un début qui ne manque pas de franchise. Certains républicains le trouveront même un peu trop brutal.

« Notre état politique », c'est-à-dire la République, est miné par une « lente décomposition » ; il « s'affaisse morceau par

morceau ». « Tout le monde le comprend, tout le monde le dit » ; et M. Hector Pessard le proclame. Bien mieux, il le démontre :

« La représentation nationale, produit incohérent de toutes les ambitions, de toutes les vanités, de tous les appétits, de toutes les passions d'une démocratie sans boussole, ne sait plus ni ce qu'elle veut, ni ce qu'elle fait. Les partis se sont contondus, puis séparés, échangeant inconsciemment, dans cet avant-deux, leurs programmes sans s'en apercevoir. Les intransigeants sont devenus gouvernementaux, les gouvernementaux ont endossé l'habit des intransigeants. »

Que voilà une « représentation nationale » bien traitée! On reconnaît que nous n'avons jamais poussé plus loin l'irrévérence à l'égard du « produit incohérent de toutes les ambitions, de toutes les vanités, de tous les appétits, de toutes les passions d'une démocratie sans boussole. »

Prière à celui qui aura trouvé la « boussole de la démocratie » de vouloir bien la rapporter aux bureaux du National.

Et l'administration? Parlons-en un peu de l'administration si soigneusement « épurée » par le gouvernement de la République :

« L'administration, exposée à des changements quotidiens de direction, s'immobilise et s'anémie, comprenant qu'elle est à la merci des administrés qui tiennent les députés, maîtres à leur tour de l'existence des ministres. La France est devenue une abbaye de Thélème à l'usage de tous les malfaisants. « Fais ce que voudras, et après nous la fin » du monde. »

Les « malfaisants », ce sont les républicains. M. Pessard est cruel pour ses amis politiques.

Maintenant, au tour des ministres :

« Les ministres, réduits à des majorités de hasard ou de coalition, harcelés par les menaces des uns, par les attaques des autres, se laissent à leur tour, après une résistance plus ou moins longue, plus ou moins

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

CLÉRICALE !..

Par M^{lle} CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE X.

(Suite.)

A peine dans le salon, Geneviève mit ses bras carressants au cou de M^{lle} Bourgeal, et, penchant la tête sur son épaule, soulagea, par un flot de larmes nerveuses, son cœur trop gros.
Lucy, sans attendrissement, la laissa faire. M^{lle} Avrial, nonchalamment assise, les considérait d'un air paisible.
Quand cette effusion de larmes fut apaisée, Geneviève raconta par le menu l'effarement de la famille en constatant la disparition de la jeune fille, les mesures immédiatement prises par Léon, qui n'avait pas hésité entre son père gravement frappé et sa sœur compromise.
A ce mot, M^{lle} Avrial dit posément :
— Pas du tout compromise. Je n'ai pas cessé d'envelopper Lucy de ma présence et de ma protection.
Geneviève, sans relever l'interruption, fit le

récit du danger couru par le vieillard, de son retour à la vie signalé par l'ordre exprès d'avoir à rechercher la fugitive.

— Pardon, interrompit encore M^{lle} Avrial, Lucy ne fuyait pas : elle venait prendre possession de la liberté qu'on lui refusait.

— Et je suis partie, continua Geneviève, et j'ai bien souffert!... J'ai frappé à tant de portes!... subi tant de refus et rencontré tant de fausses indications!... et le temps passait... et je suis loin de ma fille!...

— M. Placiel Molins a pu vous en apporter des nouvelles... ce qui double la reconnaissance que vous montrez pour sa venue, insinua doucereusement M^{lle} Avrial.

Tout glissait sur le bonheur de Geneviève. Elle mit un baiser sur les mains de Lucy.

— J'ai tout oublié... fatigues, démarches, éloignement des miens, puisque je vous retrouve, ma chère petite sœur!

L'amicale expression : « chère petite sœur », amena un sourire désigneux sur les lèvres fleuries de M^{lle} Bourgeal.

— Petite sentimentale! fit-elle sans rendre la caresse, vous tournez tout à l'extrême : c'est le défaut de votre éducation... Il n'y avait pas, en tout ceci, matière à si grand émoi ; je suis, cependant, contente de vous rencontrer : je ne saurais avoir meilleure messagère auprès de mon père,

pour le rassurer sur mon sort.

— Messagère, moi... A quoi bon?... puisque je vais avoir la joie de vous ramener près de lui :

— Vous n'en croyez pas un mot... ou vous me connaissez fort mal.

— Je sais qu'il vous accueillera paternellement... Je répons de son indulgence.

— Dont je n'ai que faire.

— Vous revoir... d'abord... c'est son ordre, Lucy. L'avenir décidera du reste.

— Le retour est impossible, ma chère... et, quant à l'avenir... il est commencé pour moi.

— Vous parlez par énigmes, ma sœur.

— Au fait, je vous dois bien quelques explications. Je suis mariée, Geneviève.

— Mon Dieu! bégaya la jeune femme pâlisante.

— Depuis ce matin, chère madame, ajouta M^{lle} Avrial d'un air riant.

— Mariée!... répéta Geneviève; mariée sans autorisation?...

— Ici, chère madame, ces petites formalités sont inutiles.

— Sans la bénédiction paternelle?

— Ceci, ma petite sœur, est de la superstition familiale.

— Mariée?... Mais vous bravez Dieu, Lucy!... c'est horrible!

— Oh! les grands mots!... que fait à Dieu, je vous prie, puisqu'il vous plaît de l'introduire au

débat, que je me marie en Angleterre ou en France?

— Ah! ma pauvre sœur!... que je vous plains de faire si bon marché de la triple sanction de la religion, de la famille et de la loi.

— Je sais que vous y tenez pour deux! fit Lucy avec un railleur sourire; je me souviens de votre émotion, lors de votre mariage, lorsque la cérémonie religieuse vous fut refusée... Vous en perdiez la tête!...

— Je l'ai obtenue, pourtant, car, sachez bien, Lucy, que je ne me fusse jamais, sans elle, considérée comme mariée.

— Cléricale!... comme dit mon père.

— Eh bien! chère madame, intervint M^{lle} Avrial, nous nous sentons très-bien mariés, nous, voilà la différence. Nous n'avons pas la velléité d'établir la moindre comparaison entre le mariage anglais et le mariage français. L'un nous convient mieux que l'autre; nous l'avons choisi, voilà tout.

Geneviève se redressa, toute blanche.

— Vous avez fait un faux serment, Lucy.

— Vous croyez?... en quoi donc? répondit celle-ci d'un air froid.

— Si peu versée que je sois dans les questions de légalité anglaise, je sais qu'il faut certifier de vingt et un jours de séjour dans le pays, de quinze jours au moins, avant de contracter mariage.

— Ah! vous savez cela?... On a dû vous dire

héroïque, entraîner par le tourbillon et émergent, accidentellement, que pour nous faire voir des faces de noyés. »

« Faces de noyés », l'expression est pleine de charme. On ne dira plus : des « ministres », mais des « faces de noyés ».

Faces de noyés, MM. Gambetta, Constant, de Freycinet, Jules Ferry, Goblet, Humbert, Billot, Allain-Targé, etc., etc.

La République est un cloaque, et le gouvernement une Morgue.

Après avoir envisagé notre situation à l'intérieur, le *National* envisage notre situation vis-à-vis de l'étranger, et voici le tableau flateur qu'il en fait :

« A l'extérieur, nulle suite dans les idées. A chaque minute, tout se modifie, et le personnel, et la direction, et les tendances. L'étranger n'a devant lui que des passants, dont l'ombre s'efface déjà au moment qu'il songe à les entretenir des affaires communes aux deux pays. Notre armée, ballottée de main en main, notre chère armée, prête à tous les sacrifices, à tous les dévouements, est organisée de telle sorte qu'elle ne peut ni se mouvoir, ni fournir un corps expéditionnaire sans être menacée de désorganisation. »

Tirons le rideau, s'il vous plaît. Le *National* en a assez dit pour montrer à quel degré de désorganisation, d'abaissement et de « pourriture » est arrivée la République.

« Devons-nous, s'écrie en manière de conclusion M. Pessard, devons-nous renoncer à notre espérance, renier notre foi profonde dans la liberté républicaine et laisser passer, découragés et inertes, les fatalités sous lesquelles nous semblons condamnés à succomber ? »

Et il répond d'une voix qui affecte mal une certaine assurance :

« C'est notre conviction profonde, au contraire qu'il est encore temps pour le parti républicain de se retrouver, de se ressaisir, de réparer ses fautes et de s'unir contre les ennemis de l'extérieur et les dissolvants de l'intérieur. Et si les angoisses et les amertumes de la question égyptienne peuvent nous obliger à faire notre examen de conscience et à mettre en lumière les fautes que nous avons commises par faiblesse, ou par besoin de basse popularité, Arabi-Pacha n'aura pas été inutile. »

Pauvre République ! La voilà obligée de confier le soin de son salut à..... Arabi-Pacha !

Accours, ô Arabi ! oblige le parti républicain à « se retrouver », à « se ressaisir », à « réparer ses fautes ». Si tu parviens à réussir dans cette œuvre, le *National* te pardonnera les massacres d'Alexandrie, les égorgements de nos nationaux. Le *National* proclamera que tu as bien mérité de la République, et M. Hector Pessard invitera M. Jules Grévy à attacher sur la poitrine rouge du sang français une médaille de sauvetage.

aussi qu'il y avait moyen de tourner cette difficulté ?

— En mentant, oui.

M^{me} Avrial se hâta de répondre :

— Chère madame, vos expressions sont extraordinaires. On le pardonne, pourtant, à votre surexcitation. Je vais vous expliquer comment se font les choses et même... nous n'avons rien à cacher... comment nous les avons faites.

Geneviève, retombée sur un fauteuil, la tête dans les mains, ne manifesta ni dénégation, ni curiosité.

— En ma qualité de « mère » de Lucy... ah ! peu d'amies montrent un dévouement comme le mien !... j'ai amené tout droit la chère enfant de Fontenay à Londres. Une parente à moi nous a donné asile. M. Antonio Boldini ne nous a rejointes que hier soir. Pour faire perdre nos traces, il avait d'abord exécuté une pointe sur Marseille. Sa présence n'était d'ailleurs pas nécessaire pour les déclarations à faire à l'employé, — *Registrar*,

— chargé de tenir les livres de l'État-civil ; cette déclaration peut être faite par une des parties contractantes : Lucy, pour abrégé, s'en est chargée. Trois jours après, c'est-à-dire ce matin même, les fiancés se sont présentés ensemble devant ce *Registrar* ; je dois avouer, chère madame, que cela manque de solennité ; c'est d'un simple... ils ont affirmé tout ce qu'on leur a demandé, séjour, majorité ; que sais-je ?... ils

Chronique générale.

Nous lisons dans l'*Union* :

« On aura remarqué que la droite royaliste tout entière a repoussé, samedi, le projet de loi portant ouverture du crédit des 9,440,000 fr.

» Trois partis s'offraient à nos amis : s'abstenir, voter pour, voter contre.

» Les royalistes de la Chambre n'ont pas voulu s'abstenir, car ils ont pensé avec raison que, dans une question qui intéressait si puissamment l'honneur et la sécurité de la France, tout député était tenu d'avoir une opinion et de la manifester.

» D'autre part, ils n'ont pas cru devoir sanctionner un projet d'intervention ridicule, comparé, par un journal ministériel, à une expédition sur les bords du canal Saint-Martin, et qui, à travers les humiliations, menaçait de nous conduire à une guerre désastreuse ; ils n'ont pas cru davantage pouvoir émettre un vote qui, après la déclaration de M. de Freycinet, aurait témoigné de leur confiance dans « la sagesse, la prudence et la sincérité » du ministère.

» Restait donc à repousser la demande de crédit. C'est à ce dernier parti que nos amis ont dû se ranger avec une patriotique tristesse.

» Le pays appréciera la sagesse de leur conduite en même temps qu'il condamnera l'odieuse régence dont les fautes et les crimes ont détruit l'œuvre séculaire de la puissance française en Orient, et qui se montre incapable de faire respecter l'honneur et les intérêts de notre infortunée patrie. »

LES RÉUNIONS SOCIALISTES.

Paris et Saint-Étienne ont entendu dimanche les revendications énergiques des républicains à repaître contre les républicains repus. Les opportunistes, qui ont si longtemps exploité au profit de leur idéal politique et de leur ambition personnelle les passions anti-sociales, entendent aujourd'hui rugir des impatiences et des colères dont ils ne sont plus les maîtres : le lion se fâche tout rouge en s'apercevant un peu tard qu'on ne l'a caressé que pour l'atteler au char des indignes et des incapables.

A Paris, la citoyenne Louise Michel a harangué les électeurs de Ménilmontant, et faisant allusion à la chute du cabinet Freycinet :

« Si on remplaçait le ministère, on n'aurait encore que des bandits, car la République actuelle n'est qu'un amas de bandits : un autre empire avec un peu plus de tyrans. »

» Si on veut aller en Égypte, c'est parce que ce peuple voulait s'émanciper, et que, si faible que soit l'étincelle de liberté qui lui brûle quelque part, elle fait peur aux tyrans. Il ne doit plus y avoir qu'une guerre, c'est la guerre des travailleurs contre les exploités : il faut qu'on la fasse pour délivrer l'humanité. »

n'entendent l'anglais ni l'un ni l'autre. Je répondais pour eux, j'endosse la responsabilité... et, d'un cœur léger !... j'étais l'un des témoins ; ici, le sexe faible n'est pas systématiquement écarté de toute fonction, comme chez nous. Le fils de ma parente fut le second. On déboursa la bagatelle de 2 livres sterling 17 schellings 1 penny... savez-vous ce que cela vaut ?... 71 francs 35 centimes. Et nos chers fiancés furent bien et dûment mariés... sur l'heure.

M^{me} Avrial s'arrêta une minute, pour juger de l'effet produit par son éloquence.

— Voyons, chère madame, reconnaissez avec nous que cette façon de procéder est autrement libérale, logique, humaine enfin, que vos entraves, vos affichages, vos consentements, vos sermons et vos cierges français ?

Nouvel arrêt interrogateur du loquace mentor de Lucy.

Geneviève ne répondit point, car de lourds sanglots soulevaient sa poitrine. Elle pleurait sur Lucy, sur l'autorité paternelle bravée, sur la loi divine foulée aux pieds, sur ses illusions éteintes, sur l'inutilité de son intervention.

Et, subitement, elle ressentit le poids écrasant de ces quatre journées d'angoisses, de lassitudes, d'éloignement de sa fille.

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDENEUX.

Ces aménités ont trouvé d'autres interprètes en la personne des citoyens Brissac et Jules Guesde, qui ont professé la théorie suivante, laquelle a tout au moins le mérite de la clarté et de la simplicité :

« Pas de guerre de peuple à peuple ! Il n'y a qu'une guerre à laquelle le parti ouvrier puisse prendre part, la seule, la vraie, l'unique, c'est la guerre civile, la guerre de classe à classe, la guerre des exploités contre les exploités. »

A Saint-Étienne, la réunion du Cirque n'a pas été moins significative. Un orateur en blouse, nommé Bontoux, a préconisé un engin dont il est l'inventeur : la mouche à tuer les patrons. Puis il a réédité les apostrophes de son pamphlet : *Menace à la bourgeoisie* :

« Je crie, à vous tous, shires, qu'on nomme ignominieusement huissiers, gens d'armes, argousins, gens de police, tartufes des tribunaux, rhéteurs, forbans et frocards, porte-sabre et porte-plume, gens de robe et gens d'épée, gouvernants-exploiteurs, sucres insatiables de tout acabit, de tout système et de tous lieux ; de la mine, de l'usine, de l'agio ou du mercantilisme : vous n'êtes que de vils laquais du capital, bons à écraser sous la botte d'un prolétaire à la première occasion. »

Ce républicain logique a été appuyé par le citoyen Blanchard, dont voici l'opinion :

« Ceux qui parlent d'une entente possible entre l'exploiteur et l'exploité sont des blagueurs. La violence seule peut sauver le peuple. »

» Le gouvernement d'aujourd'hui est un gouvernement de dupes. Quand il fête le 4 juillet, il fête la Révolution et il affirme hautement qu'il n'est pas révolutionnaire.

» Mensonge et hypocrisie ! »

Ces appels à la guerre civile, à l'alliance internationale de toutes les révoltes, causent aux républicains « mesurés » une mélancolie profonde. Le *Temps* rappelle avec amertume un propos de M. Renan : « Quand le socialisme arrive, le patriotisme s'en va ! » L'idée est juste ; mais est-elle complète ? Si le socialisme mérite cet odieux reproche d'attenter aux sentiments patriotiques, que dire des hommes et des principes qui, conscients ou non, mènent au socialisme ? Il y a des responsabilités qui répugnent ; et l'on aime à fermer les yeux sur le lien de certaines conséquences avec certaines causes ; mais la logique ne perd jamais ses droits, et les responsabilités demeurent impitoyables.

AFFAIRES D'ÉGYPTE.

Rappel de la flotte française. — D'après une dépêche d'Alexandrie du 31 juillet, le gouvernement français aurait envoyé à la flotte française l'ordre de quitter les eaux égyptiennes. (France.)

D'après une dépêche d'Alexandrie au *Temps*, Arabi s'est saisi du pouvoir sur le canal comme ailleurs.

Cette dépêche contient cette nouvelle étrange :

« On parle de la démission de l'amiral Conrad. »

Les préparatifs militaires redoublent à Londres. Un bataillon est parti dimanche pour Alexandrie ; un autre lundi.

Arabi continue ses préparatifs de résistance ; il a nommé un comité militaire chargé d'organiser la défense.

Le *Daily News* annonce que l'amiral Seymour est autorisé à bombarder Aboukir, si le fort n'est pas rendu immédiatement.

Constantinople, 1^{er} août.

La Porte a informé M. de Bismark qu'elle adhérerait à toute mesure pour la protection collective du canal qui aurait l'assentiment de la Conférence.

Les nouvelles instructions du représentant de la Russie l'autorisent à assister aux séances de la Conférence qui auront pour objet la protection du canal.

M. Onou pourra aussi assister aux séances où l'on traitera de l'intervention turque, si l'Angleterre adhère formellement à cette intervention.

On télégraphie de Vienne à la Gazette de Cologne du 31 :

« La méfiance contre l'Angleterre est en progression continue. Une proposition tendant à placer les troupes anglaises sous le commandement anglais serait énergiquement repoussée par la Porte et n'aurait nullement l'appui des autres puissances. »

» La situation semble devenir plus agitée. »

ÉTRANGER

RUSSIE. — On écrit de Saint-Petersbourg le 16/28 juillet :

« On croit qu'il y aura incessamment des mutations nouvelles dans le haut personnel dirigeant : le grand-duc Michel serait nommé lieutenant de l'Empereur à Varsovie avec les mêmes pouvoirs que ceux qui furent confiés dans le temps au grand-duc Constantin Nicolaïewitch. Le général Miloutine, ancien ministre de la guerre, serait nommé président du conseil de l'Empire. Le prince Orlov serait appelé à un poste honorifique, celui de gouverneur du grand-duc héritier, et le général Alibédinsky le remplacerait à la

bassade de Paris. L'amiral Jaurès, ambassadeur de France à Saint-Petersbourg, est loin de briller à ce poste : il commet balourdise sur balourdise et on regrette beaucoup le général Chabaud-Lanoue, l'amiral-ambassadeur étant chez un grand-duc, lui exprima le désir d'être nommé à l'Impératrice douairière. — Mais le pauvre mère est morte depuis longtemps, lui fut-il répondu. »

» Quelques jours après, l'amiral-ambassadeur commit un nouvel impair dans un de nos premiers salons : comme on discutait des réformes économiques, de la situation de l'intérieur, de ce qu'il convenait de faire aux nihilistes, etc. — Il n'y a qu'une chose pour vous sauver, dit l'amiral Jaurès, c'est de proclamer carrément la République. Cette république toute républicaine n'a nullement le goût de l'empereur Alexandre III. »

» Le ministre de l'intérieur vient d'ordonner d'expulser du territoire russe tous les agents de l'Alliance israélite. C'est à l'occasion de ces agents, qui poussent les juifs russes à émigrer, qu'est due la misère de ces pauvres gens qu'on cherche à envoyer en Amérique. Le gouvernement russe fait les plus louables efforts pour mettre fin à l'émigration des juifs et il a rapatrié de ces derniers environ 3,000 juifs qui s'étaient réfugiés en Galicie et vivaient dans la plus atroce misère, ayant reçu pour tout secours de « l'Alliance israélite » une somme de 2 fr. 70 par tête. Que penser de « l'Alliance israélite » ? — Elle a réuni à Paris environ 1,500,000 fr. de souscriptions ; en Angleterre, la souscription a atteint 3,600,000 fr. ; à Berlin, on a souscrit près de 600,000 fr. ; les souscriptions russes ont atteint 2 millions de francs ; soit en tout 4,400,000 fr. recueillis.

» Or, la statistique officielle porte qu'il y a eu en tout 6,000 juifs émigrés à la suite des troubles anti-semitiques. »

» Si « l'Alliance israélite » avait réparti convenablement les souscriptions, chaque émigré aurait dû recevoir 1,850 fr. et non 2 fr. 70. Qu'est-ce que l'Alliance fait avec les fonds qui lui parviennent ? »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 1^{er} août. Le marché procède aujourd'hui à la liquidation des opérations engagées sur quelques valeurs sur nos Rentes. Cette opération se fait au milieu d'un calme relatif.

Le taux des reports est moyen. Il ne faut pas espérer voir la spéculation entreprendre de nouvelles opérations avant que la commission ministérielle ne soit apaisée.

Le 5 0/0, que nous avions laissé hier à 115.15, a ouvert aujourd'hui à 114, coupon de 1 fr. 25 détaché, et s'est élevé à 114.15 ; quelques opérations ont été traitées sur le 3 0/0 ancien qui a coté 81.20, en avance de 20 centimes. L'amortissable a débuté à 81.30 et fait 81.40 et 81.45.

Nous avons à relever sur les fonds étrangers des variations accusées dans le sens de la baisse : nous retrouvons l'Égyptienne Unifiée toujours un peu plus sérieusement atteinte que les autres valeurs internationales ; elle se traite à 248.75.

Le Turc a coté 10.85.

La Banque Ottomane n'a pas su se soustraire entièrement aux dispositions de la baisse qui ont précédé le sort de nos fonds publics.

La Banque de France seule est très-ferme à 5,380 à 5,400.

La Banque de Paris est lourde à 1,090. L'action du Crédit Foncier se tient sur les cours de 437,50. Les obligations à lots ont maintenu leurs anciens cours, malgré la baisse générale. Les Obligations Foncières actuellement en émission à 480 et remboursables à 500, sont l'objet de nombreuses demandes; ces obligations rapportent 4 0/0 net d'impôt. Les Magasins Généraux de France et d'Algérie ont bien tenu aux environs de 540. La Foncière de France et d'Algérie se négocie à 485. Ces deux valeurs méritent la confiance de l'épargne. Le moment est venu pour les capitaux de place-ment de se mettre sur les meilleurs et de plus sûrement en trouver de meilleurs et de plus sûrement que celles du Comptoir Industriel de France et des Colonies. Groupées comme elles le sont, les entreprises du Comptoir ne peuvent que prospérer et s'accroître. Elles l'ont déjà prouvé, et sur quelques mois les établissements Malétra ont réalisés des bénéfices que bien peu d'industries ont pu mettre de côté.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les obsèques de M. Henri Laumonier, maire, auront lieu demain jeudi 3 août, à 8 heures du matin, dans l'église Saint-Nicolas, sa paroisse. Les personnes qui n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme une invitation. Le deuil se réunira à la maison mortuaire, 10, rue d'Orléans.

Nous sommes heureux d'annoncer un nouveau succès de l'Université catholique d'Angers. Deux de nos compatriotes, MM. Alfred Palustré et René Thoreau, viennent de subir avec succès devant la faculté de Droit leurs examens de droit; tous deux ont été reçus avec la mention *très-bien*. Nos plus sincères félicitations à nos jeunes concitoyens.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Projet de loi portant ouverture au ministre de l'intérieur, exercice 1882, d'un crédit extraordinaire de 4,950,000 fr., pour indemniser les victimes des événements de l'Alsace et de la Tunisie. La Chambre des députés a adopté à l'unanimité de 427 votants. A pris part au vote: M. Maillé (Alexis). N'ont pas pris part au vote: MM. Benoist, de la Roche, le comte de Civrac, le comte de Maillé, de Soland, le comte de Tervés.

La caisse des écoles fut créée, en 1878, avec une mise de fonds s'élevant à 420 millions, qui devaient être répartis par moitié, à titre de subventions et à titre d'avances, aux communes pour constructions de maisons d'école. En 1881, nouvelle dotation de 400 millions; en 1882, troisième appel de fonds de 420 millions: soit en tout, de 1878 à 1882, la bagatelle de 340 millions. Voilà vraiment une gratuité hors de prix.

Si, à cette somme de 340 millions, on ajoute ce que les communes ont pu dépenser de leur côté, on arrivera à un chiffre fabuleux. Rien n'est pas fini.

AFFAIRE DE FONTEVRAULT.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, M. l'abbé Hébert, aumônier de la maison centrale de Fontevault, vient d'être révoqué de ses fonctions par arrêté de M. le ministre de l'intérieur, en date du 25 juillet 1882. Cette mesure inattendue, lisons-nous dans l'Étoile, fut simplement notifiée par lettre, et sans explication, à M. l'aumônier de Fontevault, par le directeur, M. Bégou. M. l'abbé Hébert, désirant connaître les motifs invoqués par M. le ministre de l'intérieur pour justifier cette révocation, alla trouver M. le directeur de la maison centrale, et lui demanda des explications. Il ne reçut aucune. — La dépêche que j'ai vue ne donne aucun motif, dit M. Bégou, vous devez les connaître: une pareille mesure n'a pu être prise qu'après un rapport très rendu des rapports que je fais au gou-

Les motifs que le gouvernement a omis de donner, il nous appartient de les faire connaître au public.

Voici, croyons-nous, quel est l'incident qui a servi de prétexte à M. le ministre de l'intérieur:

On sait qu'il existe en France des maisons centrales spéciales pour les condamnés appartenant au culte protestant et au culte juif. La maison centrale de Fontevault ne reçoit que des détenus qui appartiennent à la religion catholique.

Aussi, dans le règlement de cette maison, un article formel dispose-t-il que les détenus sont obligés de suivre les exercices de leur culte.

Les détenus font maigre le vendredi, et cela pour deux raisons: en vertu de cet article d'abord, et par suite de la rigueur du régime pénitentiaire, qui veut que des rations de viande ne soient distribuées que deux fois par semaine, le jeudi et le dimanche.

Lorsque, par exception, une fête légale vient à tomber un vendredi, il a toujours été d'usage, à Fontevault, de reporter la distribution de viande au mardi. Cet usage a été suivi, même sous l'administration du directeur actuel, M. Bégou.

Mais, cette année, le 14 juillet devant être un vendredi, on rompit avec toutes les traditions.

M. le directeur de Fontevault n'osa pas prendre sur lui-même d'imposer le maigre ou le gras, ce jour-là, à ses détenus, et l'on vit cette chose inouïe: le directeur d'une maison centrale contenant plus de 800 prisonniers, l'inspecteur du service général et le gardien en chef, trois hauts fonctionnaires, parcoururent les réfectoires des détenus, et leur demandèrent s'ils voulaient faire gras ou maigre le vendredi 14 juillet! Ceci se passait le 14 juillet 1882.

Si M. le directeur de Fontevault et ses subordonnés avaient consulté leurs prisonniers sur une question indifférente à la discipline intérieure de la maison, ils auraient peut-être manqué aux traditions, à la réserve obligée, à la prudence nécessaire dans leur situation, mais ils n'auraient pas commis une faute aussi grave.

Malheureusement, c'est sur une question de discipline intérieure, sur une question qui tient aux règlements, aux coutumes, que les prisonniers ont été interrogés.

Leur poser la question qu'on leur a posée, n'était-ce pas leur demander si, oui ou non, ils voulaient obéir au règlement établi, le jour du 14 juillet?

La gravité de cette conduite n'échappera à personne.

Elle devait échapper à M. l'abbé Hébert moins qu'à tout autre. Chargé de veiller à ce que les exercices religieux fussent exactement suivis dans la maison centrale dont il était aumônier, il ne pouvait laisser passer, sans protestation, une atteinte aussi flagrante au règlement qui prescrit aux détenus de remplir leurs devoirs religieux, et à la religion dont il était le ministre.

Il adressa donc, dès le 12 juillet, à M. le directeur de la maison centrale de Fontevault, la protestation suivante:

« L'aumônier soussigné adresse à M. le directeur de la maison centrale de Fontevault sa protestation contre la violation du règlement qui s'est faite hier et qui se fera vendredi.

« Le règlement dit, en effet, que les détenus sont obligés de suivre les exercices de leur culte. Or, parmi ces exercices du culte catholique (et tous les détenus sont déclarés tels, ici), l'abstinence du vendredi a place, comme tous les autres commandements de Dieu et de l'Église.

« L'administration l'avait reconnu jusqu'ici, en distribuant la viande le mardi, lorsque le vendredi se trouvait jour de fête. Pour cacher cette violation sous un air de liberté de conscience, on a demandé hier ceux qui voulaient violer cet article du règlement; mais on ne peut soumettre cet article du règlement au suffrage des détenus, pas plus que n'importe quel autre. Le directeur doit faire appliquer le règlement et non le soumettre à l'approbation de ses détenus.

« Beaucoup, j'en suis sûr, auront opté pour le régime gras; la cause en est dans la vie de dures privations qui leur est imposée et dans le respect humain, peut-être aussi dans la bienveillance de l'administration pour ceux-là.

» H. HÉBERT, Aumônier de la maison centrale de Fontevault.

M. Bégou transmit cette lettre à M. Goblet, qui révoqua M. l'abbé Hébert, le 25 juillet 1882.

M. le directeur de la maison centrale de Fontevault a violé le règlement, et, en tous cas, les usages reçus.

M. l'abbé Hébert a essayé, comme c'était son devoir de le faire, de maintenir l'observation des devoirs religieux dans la prison. C'est M. l'abbé Hébert qui est révoqué.

Ainsi se venge l'administration républicaine de quiconque ose lui demander compte de ses méfaits.

LONGUE.

Il y a quelques jours, un accident a eu lieu entre Longué et Vivy. Le garçon de M. Coulon, boucher à Longué, conduisait une voiture. Arrivé à Vivy, il voulut faire manger l'avoine à son cheval; celui-ci s'emporta, le garçon le prit à la tête, n'ayant pu le retenir il tomba à la renverse et la roue de la voiture lui passa sur le milieu du corps.

Il fut relevé par M. Guyo-Chareau qui le mit dans sa voiture et le conduisit chez son patron, M. Coulon, à Longué, où il reçut les premiers soins d'un médecin qui a constaté que l'état du blessé, quoique grave, ne met pas ses jours en danger.

Durtal. — Le 23 juillet, vers 11 heures 3/4 du soir, M. Seyeux, François, âgé de 62 ans, cultivateur à Précigné, a quitté Bazouges, ayant dans sa voiture, non éclairée, sa femme, sa domestique et M. Penchères, demeurant également à Précigné. Après une demi-heure de marche dans la direction de la Chapelle-d'Aligné, territoire de la commune de Durtal, Seyeux heurta avec sa voiture celle du sieur Déshus, de La Flèche, dans laquelle étaient plusieurs personnes; ils furent tous quatre culbutés sur le talus de la route, Seyeux sous son cheval et les autres sous la voiture.

Immédiatement, M. Déshus et les personnes qui étaient dans sa voiture ont porté secours aux blessés et prévenu la gendarmerie qui s'est transportée sur les lieux, accompagnée de M. le docteur Riobé, de Précigné, qui a constaté que Seyeux était mort de la fracture de l'os temporal gauche. Les autres personnes n'avaient que de légères contusions. (Réveil de l'Ouest.)

ANGERS.

Grand-Théâtre. — Lundi soir, la représentation de la Dame aux camélias avec M^{me} Sarah Bernhardt a eu lieu devant un public enthousiaste. La salle était littéralement bondée; il y avait 6,080 fr. de recettes, et cela malgré le beau temps, malgré la chaleur.

M^{me} Sarah Bernhardt a reçu de véritables ovations. Un bouquet gigantesque lui a été offert.

TOURS.

On lit dans l'Indépendant d'Indre-et-Loire:

Dimanche dernier, sur le mail Béranger, l'excellente musique du 32^e de ligne exécutait avec son brio habituel une brillante fantaisie sur la Fille du Tambour-major qui se termine par le Chant du Départ.

Ce morceau a le don de plaire au public; il fut donc vivement applaudi. L'Union libérale qui croit que tout le monde est comme elle et ne songe qu'à sa chère, mais peu glorieuse République, interprète ainsi cette petite manifestation, qui se reproduit d'ailleurs après l'exécution de chaque morceau à l'allure vive et martiale:

« L'air patriotique a produit sur la foule un effet magique; des applaudissements frénétiques ont salué les dernières mesures et pendant plus de cinq minutes les acclamations n'ont pas cessé.

« Cela peut contrarier nos réactionnaires; mais il nous semble qu'une population qui acclame ainsi les chants républicains n'est pas près de se ranger sous leur drapeau. »

Notre confrère interprète mal les sentiments de la foule. Une bonne partie des braves s'adressait aux exécutants et à leur savant chef. Mais la majeure partie des applaudissements revenait de droit au ministère Freycinet, si cher à l'Union libérale depuis qu'elle a si complètement lâché M. Gambetta, — et dont on saluait la chute irrémédiable.

Au jour même où le public apprenait la

débacle si lamentable du cabinet, le Chant du Départ était parfaitement en situation. C'est ce que la foule a parfaitement compris, et c'est le départ du néfaste M. de Freycinet qui la mettait ainsi en liesse.

Mais aujourd'hui que la France, par le fait des républicains, joue un rôle si piteux dans le concert des nations, il serait peut-être convenable de mettre un peu de côté des hymnes patriotiques qui cadrent mal avec l'aplatissement actuel.

Quant aux réactionnaires que notre confrère met en jeu, avec si peu d'à-propos, ils pensent sans doute que le moment est mal choisi pour emboucher la trompette guerrière et ils estiment que le public a perdu le sentiment de la situation pour se livrer à des manifestations quelconques en faveur d'un régime qui nous vaut tant d'humiliations.

PROPHÉTIES DE NICK.

Voici, d'après Nick, quelle sera la physionomie probable du mois d'août:

Les conditions astronomiques restent à peu près les mêmes pendant le mois d'août. De nouvelles perturbations, coups de vent, grains, ondées ou orages, se manifesteront encore durant les périodes critiques indiquées ci-après, lesquelles coïncident avec les points astronomiques, savoir:

1^o Vers le 1^{er} (?), 3; 2^o vers le 7 (?), 9, 43, D. Q.; 3^o vers le 16 (?), 48; 4^o vers le 22 (?), 24, P. Q.; 5^o vers le 28 (?), 30, P. L. Cela à un ou deux jours près, selon la position géographique des localités, tantôt sur une zone, tantôt sur une autre, mais le plus souvent sur celles du Nord et du Centre. Gare à la grêle et les crues locales!

Quelques accalmies et éclaircies sur la zone méridionale, première et troisième dizaines principalement. Variations brusques de température après les orages.

Le nombre de points d'interrogation indique l'importance probable des perturbations.

Faits divers.

Nous lisons dans l'Union, sous le titre de: « Sport — revue de la semaine »:

« Triste semaine que celle qui débute par deux accidents dont l'un a enlevé la vie au petit Martin et dont l'autre a fait perdre un œil à M. I. Ephrussi.

« Martin était un jockey de 22 ans qui promettait le plus brillant avenir. Aux courses de Saint-Germain, dimanche 23 juillet, il montait Cachucha, de M. Price. Dans le prix du Gros-Érable, l'ombre portée par le mur a trompé le cheval sur la distance de l'obstacle et l'a fait donner en plein sur celui-ci. Le pauvre garçon a roulé comme une masse; il est mort quelques instants après. Il devait se marier sous peu.

« Le corps a été ramené à Chantilly où la petite colonie anglaise, dont il était fort aimé, lui a fait les plus touchantes obsèques.

« M. Ignace Ephrussi, une des personnalités les plus sympathiques de l'escrime et qui, par ses frères, touche de très-près au monde hippique, faisait des armes à Royan avec un professeur; le fleuret de ce dernier se brisa sur le masque de M. Ephrussi, rompit sans doute une maille et pénétra malheureusement dans l'œil. L'état du blessé est assez sérieux et, dès à présent, on est à peu près certain que l'œil est perdu. »

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.

Sommaire du n^o 70: La Saint-Henri, fête des Royalistes. Les Ministres royalistes. La Fête républicaine du 14 juillet. Pauvre Maire! Un grand malheur conjuré. Le Livre d'or. Un Elève de Labordère. Alexandre Dumas à Naquet. Choses et autres.

Abonnements: 8 fr. par an; 4 fr. pour 6 mois; 10 centimes le numéro. Dans les gares, les bonnes librairies, chez les marchands de journaux. — Bureaux, à Tours, rue Richelieu, 13.

Se trouve, à Saumur, chez M. Dézé, libraire.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1^{er} AOUT 1882.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture précé.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture précé.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture précé.
3 %	81 40	81 05	Nord	1085	1080	OBLIGATIONS		
3 % amortissable	81 50	81 60	Orléans	1330	1320	Dép. de la Seine, emprunt 1857		
4 1/2 %	111	112	Ouest	795	798 15	Bons de liquid. Ville de Paris.		
5 %	114 25	115 30	Compagnie parisienne du Gaz.	1595	1596	Obligat. communales 1879.		
Obligations du Trésor.	505	505	Canal de Suez.	2495	2495	Obligat. foncières 1879 3 %		
Obligations du Trésor nouvelles	500	500	C. gén. Transatlantique.	460	465	Est		
Bons de lig. départementaux.	515	516	OBLIGATIONS.			Midi		
Banque de France	5300	5320	Ville de Paris, oblig. 1855-1860			Nord		
Comptoir d'escompte	1045	1045	— 1865, 4 %			Orléans		
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1430	1435	— 1869, 3 %			Ouest		
Crédit de France	180	185	— 1871, 3 %			Paris-Lyon-Méditerranée.		
Crédit mobilier	490	487 50	— 1875, 4 %			Paris-Bourbonnais		
Est	740	745	— 1876, 4 %			Canal de Suez		
Paris-Lyon-Méditerranée.	1640	1635						
Midi	1215	1207 50						

GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin	express-poste.
6	45	(s'arrête à Angers).
8	56	omnibus-mixte.
1	25	soir.
3	32	omnibus-mixte.
7	15	express.
10	37	omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	20 minutes du matin	direct-mixte.
8	31	omnibus.
9	43	omnibus.
12	40	express.
4	44	soir, omnibus-mixte.
10	38	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12.

VENTE

SUR

Saisie immobilière

1^o UNE MAISON

ET DÉPENDANCES

Situées au bourg de Cléré;

2^o UNE MAISON

Et dépendances.

Situées au bourg de Cléré;

3^o 43 ares 58 centiares de vigne

Situés au canton des Plantes.

Le tout commune de Cléré.

L'adjudication aura lieu à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, le samedi 26 août 1882, à midi.

On fait savoir : Qu'aux requête, poursuite et diligences de :

- 1^o M^{me} Renée Guéineau, propriétaire, demeurant à Doué-la-Fontaine, veuve de M. René Vinsonneau, « M^{me} » veuve Vinsonneau à cause de la communauté de biens ayant existé entre elle et son défunt mari, et comme donataire de l'usufruit pendant sa vie de tous biens, meubles et immeubles composant la succession de son feu mari, en vertu d'un acte de donation passé devant M^e Taureau, notaire à Doué-la-Fontaine, le sept juillet mil huit cent soixante-dix-sept ;
- 2^o M. Jean Vinsonneau - Coutard, propriétaire, demeurant à Doué ;
- 3^o M^{me} Eugénie Maillet, épouse de M. Auguste Maillet, et de celui-ci autorisée, demeurant à Doué, quartier de la Chapelle ;
- 4^o Et M. Jean Hublot, menuisier, demeurant à Doué ;

Ce dernier comme tuteur légal de sa fille mineure Marie-Elisa Hublot, issue de son mariage avec M^{me} Marie Maillet, décédée, — M. Jean Vinsonneau, M^{me} Maillet et la mineure Hublot, seuls héritiers de René M. Vinsonneau - Guéineau, ainsi que ces qualités sont constatées dans l'intitulé de l'inventaire dressé après le décès de ce dernier par M^e Taureau, notaire à Doué, le seize mai 1879, enregistré ;

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaufort, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12 ;

Il sera procédé, le samedi vingt-six août mil huit cent quatre-vingt-deux, à midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, à la vente aux enchères publiques, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION.

1^o Lot.

Au bourg de Cléré, une maison, composée d'une chambre à feu, deux petites chambres froides, une autre petite chambre avec four, petite écurie, trois petits toits, cour commune devant, avec jardin, joignant ladite cour ; contenant le tout en superficie environ huit ares soixante centiares et joignant au couchant les dépendances de l'école des filles, au nord la route, au levant Jamin et Pineau.

Sur la mise à prix de cent cinquante francs, ci. 150 fr.

2^o Lot.

Immeubles, dont Jamin est tiers détenteur.

Au bourg de Cléré, une maison, composée de deux

A reporter. 150

Report... 150

chambres dont une à feu, grenier, cour commune, un hangar en bas côté, issues, jardin derrière et joignant, contenant le tout en superficie environ six ares cinquante centiares, et joignant au nord la cour de l'école des filles, au levant Pineau, et au midi l'article ci-dessus.

Sur la mise à prix de cent cinquante francs, ci. 150

3^o Lot.

Immeubles dont Martin est tiers détenteur.

1^o Au canton des Plantes, environ cinq ares trente centiares de vigne, joignant au nord Boidron, au levant Gabbillard, et au couchant un chemin ;

2^o Au canton des Plantes, environ cinq ares vingt-huit centiares de vigne, joignant au nord Martin, au midi Barbault, et au couchant un chemin ;

3^o Et au canton des Plantes, environ trois ares de vigne, joignant au nord Gabbillard, au midi Marchais, au couchant Roulet et au levant Boudier.

Sur la mise à prix de cent francs, ci. 100

Total des mises à prix, quatre cents francs, ci. 400

PROCÉDURE.

Les immeubles ci-dessus désignés ont été saisis par procès-verbal de Bourrasseau, huissier à Doué-la-Fontaine, en date du huit mai mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré et visé, à la requête de : 1^o M^{me} Renée Guéineau, propriétaire, demeurant à Doué-la-Fontaine, veuve de M. René Vinsonneau ; 2^o de M. Vinsonneau-Coutard ; 3^o des époux Maillet ; 4^o de M. Jean Hublot ; ci-dessus qualifiés et domiciliés.

Sur : 1^o Le sieur Louis Dittière, journalier, et dame Joséphine Chevalier, son épouse, demeurant ensemble à Cléré ;

2^o M. Jean Jamin, journalier, demeurant au bourg de Cléré, au nom et comme tiers détenteur de la maison comprise au second lot ;

3^o Louis Martin, cultivateur, demeurant à Cléré, au nom et comme tiers détenteur des immeubles compris au troisième lot.

Le procès-verbal de saisie avait été précédé d'un commandement signifié aux époux Dittière, par exploit de Bourrasseau, huissier à Doué, en date du huit février mil huit cent quatre-vingt-deux, visé et enregistré, et de la sommation faite aux tiers détenteurs Jamin et Martin, suivant exploit du même huissier, en date du vingt-huit février mil huit cent quatre-vingt-deux, visé et enregistré.

Le procès-verbal de saisie a été dénoncé aux époux Dittière, ainsi qu'aux sieurs Jamin et Martin, par exploit de Bourrasseau, huissier à Doué, en date du vingt mai mil huit cent quatre-vingt-deux, visé et enregistré.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-quatre mai mil huit cent quatre-vingt-deux, volume 31, numéros 29 et 30.

Le cahier des charges a été déposé au greffe du tribunal civil de Saumur, et sommations ont été faites tant aux époux Dittière qu'aux sieurs Jamin et Martin, parties saisies, par exploit de Bourrasseau, huissier à Doué, en date du vingt-trois juin mil huit cent quatre-vingt-deux, de prendre communication dudit cahier des charges et d'assister à sa publication.

Par le même exploit, pareille sommation a été faite : 1^o à la dame Dittière ; 2^o à la dame Philomène Perdriau, épouse du sieur Jamin, et à la femme du sieur Martin, conformément à l'article 692

du Code de procédure civile, avec sommation aussi de prendre telles inscriptions d'hypothèque légale qu'elles jugeraient convenable sur les immeubles saisis avant la transcription du jugement d'adjudication.

Copie en a été notifiée à Monsieur le Procureur de la République par exploit du même huissier, en date du vingt-sept juin mil huit cent quatre-vingt-deux.

Ces deux exploits, visés et enregistrés, ont été mentionnés au bureau des hypothèques de Saumur, les vingt-neuf et trente juin mil huit cent quatre-vingt-deux.

Il est ici déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèque légale sur les immeubles ci-dessus désignés devront les requérir avant la transcription du jugement d'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements :

- 1^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant ;
- 2^o Et au greffe du tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué soussigné, à Saumur, le trente et un juillet mil huit cent quatre-vingt-deux.

(439) BEAUREPAIRE.

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE
UNE TRÈS-JOLIE MAISON
DE MAITRE
Nommée LABRARDAYE,

Située commune de Vivy, sur la route qui conduit des Deux-Sœurs à Longué, à 1,500 mètres des Deux-Sœurs, 500 mètres de la gare projetée du chemin de fer de Saumur à Baugé, et 10 kilomètres de Saumur.

Cette maison est composée au rez-de-chaussée de salons, salle à manger, celliers, buanderie, écurie, remise, hangar et sellerie ; au 1^{er} étage, six chambres et mansardes ; cour, basse-cour, jardin potager, prairies, bosquets, cours d'eau et douve ; le tout d'une contenance de 3 hectares 59 ares 85 centiares.

S'adresser, pour traiter et pour avoir des renseignements : à M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur ; à MM. SIMON, propriétaire à Bocé, et GRIFATON, expert à Beaufort. (319)

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER

Pour entrer en jouissance immédiatement,

UNE MAISON
Cour et dépendances.

Située à Saumur, rue de la Grise, n° 2, appartenant à M. DUVAL.

S'adresser à M^e MÉHOUSAS, notaire.

A VENDRE
OU A LOUER

PRÉSENTMENT

MAISONS

A Beaulieu, commune de Dampterre.

S'adresser à M. Joseph SCHRETTEN-THALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

UNE FEMME de ménage et cuisinière demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

A LOUER OU A ARRENTER

Pour se retirer des affaires

UNE FABRIQUE DE POTERIE

ET CAILLOUX

Bien achalandée et en bon état

Belle position avantageuse, bien située, A SAUMUR (Maine-et-Loire) ;

MAISON TRÈS-SPACIEUSE

Dans laquelle s'exploite cette industrie.

Cette maison, favorable à tout commerce, usine et industrie, pourrait être divisée. — Affaire avantageuse. — Grande facilité de paiement.

S'adresser, pour les renseignements et traiter, à Saumur, à M. COULON, propriétaire, rue du Champ-de-Foire, 7, et à M^e BRAC, notaire.

A VENDRE

Un très-beau et bon CHIEN COUCHANT, race anglaise, âgé de 4 ans, parfaitement dressé.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

CHIEN DE CHASSE, bonne race.

S'adresser au bureau du journal.

MAISON A LOUER

S'adresser à M^{me} JARDON, rue Saint-Nicolas, 86. (402)

A CÉDER

De suite

UN FONDS DE CHARCUTERIE

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

UN CAFÉ

Nombreuse clientèle et dans une position exceptionnelle.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande à se pla-

cer, le mari comme jardinier, vigneron et cocher, la femme comme cuisinière et femme de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette)

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g. SAUMUR.

MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie, adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et préserve des ECZEMAS, DARTRES, PITIRIASIS du cuir chevelu (pelliécules), ENGELURES, CREVASSES, GERÇURES de tous genres, etc., etc.

A SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple. Dépôts : Pharmacies, Etablissements de Bains et Maisons de Produits Hygiéniques.

PORTRAITS d'après PHOTOGRAPHIE

GRANDEUR NATURELLE,

Ressemblance et inaltérabilité garanties.

50 fr. avec le passe-partout.

Visiter les portraits rue Courcouronne, n° 4.

Saumur, imprimerie de P. GODBI.

Certifié par l'imprimeur soussigné.